

Réunion du 4 juillet 2016

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2016/350 - Insertion professionnelle - 4513
Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen en
faveur des opérateurs de l'insertion professionnelle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), :

- d'engager pour les associations figurant en annexe 1 et 2 la subvention européenne 2015 et 2016 d'un montant total de 126 732,24 €, se décomposant comme suit :
40 846,15 € pour 2015, 85 886,09 € pour 2016. Une avance pour 2015 d'un montant de 19 171 € ayant déjà été versée en décembre 2015, le solde maximum pour 2015 s'élève à 21 675,15 € ;
- de verser aux associations figurant en annexe 1 et 2, une avance au titre de l'année 2016, soit 44 195,12 €.
- d'engager les subventions européennes 2016 en faveur des opérateurs figurant en annexe 3 de ce présent rapport pour un montant total de 211 903,25 € et de verser à ces structures 50 % d'avances, soit 105 951,62 € ;
- autorise par ailleurs son président à signer l'avenant à conclure avec les Jardins de la Montagne Verte, ainsi que les conventions européennes à conclure avec les opérateurs figurant aux annexes. Ces conventions seront conclues avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type validée par l'Etat et la Commission Européenne et approuvée en Commission Permanente du 6 juin 2016 (CP/2016/285).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160704-lmc1101959-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/07/16

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY